

BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour être retenu à la formation, il faut :

- 1) Être âgé de 16 à 18 ans inclus, domicilié à Marseille
- 2) Habiter les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ou être éloigné des transports en commun
- 3) Quotient familial CAF compris dans l'une des tranches suivantes :

- | | | |
|---|--------------------------|-----------------------------------|
| 1 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial inférieur à 159 |
| 2 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 160 à 347 |
| 3 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 348 à 535 |
| 4 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 536 à 630 |
| 5 | <input type="checkbox"/> | Quotient familial de 631 à 809 |

Pour toutes questions, faites un mail à :

codedelaroute@marseille.fr

Les pré-inscriptions s'effectuent en ligne sur le site de la Ville de Marseille et s'arrêteront le dimanche 15 octobre 2023 à 23h.

25 stagiaires maximum par groupe (égalité filles – garçons).

Les choix des horaires ou de lieux seront pris en compte selon les places disponibles.

LES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRIATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER PERMIS DE CONDUIRE SONT À PRÉPARER AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION (liste ci-après).



IDENTITÉ DU CANDIDAT

Nom :

Prénom :

Genre : F | M

Date de naissance :

Age : 16 ans | 17 ans | 18 ans

Adresse :

.....

Code Postal : | Marseille

Tél :

Mail :

IDENTITÉ DU RESPONSABLE LÉGAL

Nom :

Prénom :

Tél :

Mail :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETRE RETENU A LA FORMATION AU CODE DE LA ROUTE , ORGANISÉE PAR LE SERVICE DES POLITIQUES JEUNESSE DE LA VILLE DE MARSEILLE

- La dernière attestation CAF (avec nom, adresse, numéro d'allocataire, quotient familial inférieur à 809)
- Le questionnaire de motivation
- La fiche d'inscriptio
- Le règlement individuel de la formation (signé par le.la candidat.e et de son.sa représentant.e légal.e pour les mineur.es)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DU PERMIS DE CONDUIRE :

- E-photos d'identité (avec signature numérique, à faire dans un photomaton agréé ANTS)
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du candidat
- Copie recto verso de la pièce d'identité (ou passeport) en cours de validité du responsable légal.
- 1 copie de l'attestation de recensement (pour les plus de 16 ans) ou la copie de la JAPD (pour les plus de 17 ans)
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois telle que facture EDF, facture de téléphone fixe ou portable, quittance de loyer, avis d'impôt sur le revenu
(**ATTENTION** : les avis d'échéance de loyer, les attestations de titulaires de contrat EDF ou échéancier, les taxes foncières, **ne sont pas acceptés**)
- Une attestation d'hébergement au nom de l'hébergeur **datée et signée**- L'attestation scolaire de sécurité routière (ou ASSR2) pour les candidats âgés de moins de 21 ans
- L'attestation scolaire de sécurité routière (ou ASSR2) pour les candidats âgés de moins de 21 ans.

La copie des pièces d'identités doit être réalisée avec les **4 bords apparents**. Chaque copie doit être **nette et lisible**
Les attestations de recensement et journées d'appel doivent être signées par son titulaire.

FORMATION AU CODE DE ROUTE

LES CHOIX COCHÉS SERONT PRIS EN COMPTE SELON LES PLACES DISPONIBLES
(25 places par groupe)

La formation au code de la route SESSION AUTOMNE 2023 se déroulera du
Lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023,
sauf le week-end et le 1er Novembre 2023.

Session : AUTOMNE 2023
Lieux : A DÉFINIR
Choix (à motiver) : MATIN de 9H à 12H30 APRÈS-MIDI de 13H30 à 17H

Observations :

Signature du candidat ou du responsable légal si mineur (préciser nom, prénom, qualité)
précédée de la mention " lu et approuvé "

Fait à Marseille, le :



VILLE DE
MARSEILLE